

N° de l'invitation :  
5P420-20-0426/A

N° de la modification :  
001

Autorité contractante :  
Kirsten Sage

Ver.02.08.21

N° de référence du client :  
N/A

Titre :  
Assurance de la qualité de la cartographie de l'inventaire des ressources végétales  
(IRV) – Parc national Jasper

## ANNEXE B

### BASE DE PAIEMENT

#### Exigences concernant la soumission financière

- (a) Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.
- (b) Le soumissionnaire doit fournir sa soumission financière conformément à la Base de paiement.
- (c) Tous les prix sont en dollars canadiens, FAB destination.
- (d) Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.
- (e) Prix total combiné évalué estimatif de la soumission :

Pour les besoins de l'évaluation, le prix évalué de la soumission sera le total combiné des tableaux « A » au « B ».

#### 1. Prix unitaire(s) ferme(s) – services requis

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, en incluant, sans toutefois s'y limiter, tous les frais professionnels, toutes les dépenses et ainsi que les coûts administratifs liés au projet pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'Annexe A – Énoncé des travaux.

No de l'article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative (QE)	Prix unitaire (s) ferme (s) (PU)	Total calculé (QE x PU)
1.1	Délimitation de l'AQ	Équivalents cartographiques complets (ECC)	48	\$	\$
1.2	Transfert des coordonnées et des attributs à partir des cartes ou des formulaires sur le terrain	Point	240*	\$	\$
1.3	Visite au sol de trois (3) points aux fins de l'AQ	Visite	25*	\$	\$
1.4	Visite au sol d'un (1) point aux fins de l'AQ	Visite	17*	\$	\$
1.5	Survol aux fins de l'AQ	Visite	78*	\$	\$

N° de l'invitation :  
5P420-20-0426/A

N° de la modification :  
001

Autorité contractante :  
Kirsten Sage

Ver.02.08.21

N° de référence du client :  
N/A

Titre :  
Assurance de la qualité de la cartographie de l'inventaire des ressources végétales  
(IRV) – Parc national Jasper

1.6	Estimation des attributs et AQ de la cartographie numérique	Équivalents cartographiques complets (ECC)	48	\$	\$
1.7	Taux horaire pour la délimitation et l'attribution de l'AQ	Heures	840	\$	\$
A	<b>Prix unitaire(s) ferme(s) total estimatif combiné de la soumission</b> (excluant les taxes applicables)				\$

**\*Le nombre total de visites d'observation au sol de 3 points et 1 point et de survols pour l'AQ sera déterminé à la suite de l'attribution du contrat d'IRV. La proportion et le nombre total de visites au sol de 3 points et de 1 point et de visites d'observation au sol pour le projet n'ont pas encore été déterminés, mais seront fournis lors de la réunion préalable aux travaux. L'APC se réserve le droit de demander l'AQ de tout nombre de visites au sol et de survols jusqu'au maximum indiqué à l'annexe B.**

## 2. Prix unitaire(s) ferme(s) – services optionnels

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, en incluant, sans toutefois s'y limiter, tous les frais professionnels, toutes les dépenses et ainsi que les coûts administratifs liés au projet pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'Annexe A – Énoncé des travaux, article 4. Services optionnels.

Le tableau ci-dessous comprend un nombre estimé d'heures de vol. L'entrepreneur facturera les heures de vol réelles une fois par mois, le cas échéant.

Les heures et les minutes pour lesquelles un montant est facturé doivent être calculées dès que l'hélicoptère quitte le sol jusqu'au moment où il touche le sol au prochain point d'atterrissage. Le taux horaire ferme, qui est un montant horaire ou une partie d'un montant horaire de *temps dans les airs*, conformément à la partie VIII – Services de la navigation aérienne du [Règlement de l'aviation canadien](#), servira à calculer les montants facturés pour les services aériens.

- (a) chaque fraction d'heure doit être indiquée sous forme décimale, établie selon une période de six minutes;
- (b) chaque période inférieure à trois minutes doit être arrondie à zéro;
- (c) chaque période comprise entre trois et six minutes doit être arrondie à six minutes, néanmoins, aucun vol ne doit être considéré comme ayant une durée inférieure à 0,1 heure.

No de l'article	Description	Unité de mesure	Quantité estimative (QE)	Prix unitaire (s) ferme (s) (PU)	Total calculé (QE x PU)
2.1	Coût horaire tout compris pour le temps de vol de l'aéronef à voilure tournante et carburant	Heures	100*	\$	\$

N° de l'invitation :  
5P420-20-0426/A

N° de la modification :  
001

Autorité contractante :  
Kirsten Sage

Ver.02.08.21

N° de référence du client :  
N/A

Titre :  
Assurance de la qualité de la cartographie de l'inventaire des ressources végétales  
(IRV) – Parc national Jasper

2.2	Coût tout compris par jour pour l'équipage.	Par jour	20*	\$	\$
B	<b>Prix unitaire(s) ferme(s) total estimatif combiné de la soumission</b> (excluant les taxes applicables)				\$

**\*Quantité estimée fournie uniquement aux fins d'une estimation des coûts. Ne vise pas à refléter le temps de vol réel nécessaire à l'exécution du projet.**

### 3. Prix total estimative combine évalué de la soumission

Le prix total évalué est la somme des totaux partiels du tableau A et du tableau B.

<b>PRIX TOTAL ESTIMATIF COMBINÉ <u>ÉVALUÉ</u></b> <b>(A + B)</b> <b>(taxes applicables en sus)</b>	\$
--	----

#### Remarques :

- (a) Les coûts non définis ne seront pas autorisés en vertu du contrat, sauf si des modifications sont apportées aux exigences associées à la réalisation des travaux et si une modification au contrat est approuvée par l'autorité contractante.
- (b) Les conditions de paiements supplémentaires ne s'appliqueront pas au présent contrat.
- (c) Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.